

Délibération du conseil municipal

Du jeudi 26 MARS 2009

n°28

page 1/1

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention au Collège Jean Macé pour un séjour d'immersion linguistique

La ville de Châtellerauld souhaite faciliter l'accès de tous les jeunes à des projets de mobilité internationale. Elle soutient notamment les actions des établissements scolaires de Châtellerauld qui mènent des actions d'immersion culturelle et linguistique. Une attention particulière est apportée aux échanges impliquant des établissements situés dans des territoires avec lesquels la ville de Châtellerauld a noué des conventions (jumelages, pactes d'amitié). Ce critère n'est cependant pas exclusif. Le collège Jean Macé a introduit une demande pour organiser un séjour culturel en Espagne du 22 au 27 mars 2009. Le programme implique 48 élèves (dont 29 Châtellerauldaïs) s'initiant à la langue espagnole et 4 professeurs. La contribution demandée à la ville (580€) représente 6% du coût total de l'action (17000 €).

* * * *

VU l'article L 1112 du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales;

VU la demande de subvention introduite le 28 janvier par le Collège Jean Macé;

CONSIDERANT que la ville de Châtellerauld soutient la mobilité internationale des jeunes, par des actions de jumelage et par les initiatives des établissements scolaires;

CONSIDERANT que le financement de ces actions a été prévu au budget communal ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 580 € au Collège Jean Macé pour la réalisation d'un séjour découverte en Espagne.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 048 / 6574 / 4400 du budget de la ville de Châtellerauld.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerauld
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT